

# **Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie Pau Béarn relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06 » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Commission des Finances.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Bordeaux, le 19 mai 2026

DocuSigned by:  
 **Jeanne FONTAN**  
0D089B22D979402...

Jeanne FONTAN

Associé

<b>CCI :</b>	<b>Nom CCI PAU BEARN</b>
<b>actif</b>	<b>Exécuté</b>
<b>Année :</b>	<b>2025</b>
<b>Service :</b>	<b>Agrégation tous services</b>

### BILAN - ACTIF

BILAN ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1 232 328,09	777 874,60	454 453,49	462 030,51
Immobilisations corporelles hors concessions	17 277 732,30	15 177 228,80	2 100 503,50	2 233 799,72
Immobilisations corporelles mises en concession			0,00	
Participations			0,00	
Créances rattachées à des participations	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	1 050 000,00
Autres titres immobilisés	6 434 606,90	1 017 545,52	5 417 061,38	6 092 061,38
Prêts	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Créances immobilisées CCIR / CCIT sur engagements sociaux			0,00	
Prêts et avances interservices accordés			0,00	
Autres immobilisations financières	2 876 653,29		2 876 653,29	73 411,75
<b>Immobilisations financières</b>	<b>11 361 260,19</b>	<b>1 017 545,52</b>	<b>10 343 714,67</b>	<b>8 215 473,13</b>
<b>Total de l'actif immobilisé (I)</b>	<b>29 871 320,58</b>	<b>16 972 648,92</b>	<b>12 898 671,66</b>	<b>10 911 303,36</b>
Stocks de terrains ou d'immeubles			0,00	
Autres stocks et en-cours			0,00	
Créances Clients et Comptes rattachés	6 717 007,12	115 976,48	6 601 030,64	5 441 355,27
Autres créances	475 475,17	45 571,22	429 903,95	388 961,66
Charges constatées d'avance	547 727,90	0,00	547 727,90	531 485,12
<b>Créances</b>	<b>7 740 210,19</b>	<b>161 547,70</b>	<b>7 578 662,49</b>	<b>6 361 802,05</b>
Valeurs mobilières de placement			0,00	
Disponibilités	774 967,88		774 967,88	2 134 189,22
<b>Total de l'actif circulant (II)</b>	<b>8 515 178,07</b>	<b>161 547,70</b>	<b>8 353 630,37</b>	<b>8 495 991,27</b>
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>38 386 498,65</b>	<b>17 134 196,62</b>	<b>21 252 302,03</b>	<b>19 407 294,63</b>

CCI :	Nom CCI PAU BEARN
Type de budget :	Exécuté
Année :	2025
Service :	Agrégation tous services

## BILAN - PASSIF

BILAN PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
Capital social	3 154 770,75	3 154 770,75
Apports		
Réserves		
Report à nouveau	8 783 950,47	10 610 994,99
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 879 121,53	-1 827 044,52
Subventions d'investissement	9 116,18	23 172,07
Droit du concédant		
Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres (I)</b>	<b>13 826 958,93</b>	<b>11 961 893,29</b>
Provisions pour risques	194 813,60	549 757,00
Provisions pour charges	1 226 815,00	1 420 326,00
<b>Total des provisions (II)</b>	<b>1 421 628,60</b>	<b>1 970 083,00</b>
Emprunts et dettes assimilées		
Prêts et avances interservices reçus		
Autres dettes financières		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 068 231,63	2 207 525,83
Dettes fiscales et sociales	113 967,74	129 514,31
Autres dettes	2 118 868,69	2 214 382,06
Produits constatés d'avance	1 702 646,44	923 896,14
<b>Total des dettes (III)</b>	<b>6 003 714,50</b>	<b>5 475 318,34</b>
<b>TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III)</b>	<b>21 252 302,03</b>	<b>19 407 294,63</b>

CCI :	Nom CCI PAU BEARN
	Exécuté
Année :	2025
Service :	Agrégation tous services

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (1)	Exercice 2024 (2)	Différence (1) - (2)
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ressource fiscale de l'exercice (CCIR / CCI France)			0,00
Reliquats de ressource fiscale sur exercices antérieurs			0,00
Contribution reçue des CCIR (dans les CCIT)	2 617 851,00	2 617 652,00	199,00
<i>Sous-total Ressource fiscale</i>	<b>2 617 851,00</b>	<b>2 617 652,00</b>	<b>199,00</b>
Ventes de marchandises	41 914,64	42 238,26	-323,62
Production vendue (biens et services)	11 259 578,42	11 419 815,37	-160 236,95
<i>Sous-total Chiffre d'affaires</i>	<b>11 301 493,06</b>	<b>11 462 053,63</b>	<b>-160 560,57</b>
Production stockée			0,00
Production immobilisée			0,00
<b>Autres ressources</b>			
Taxe d'apprentissage et financement par les OPCO	3 276 463,91	3 940 345,85	-663 881,94
Subventions Union européenne	56 481,13	22 184,87	34 296,26
Subventions Etat	0,00	6 000,00	-6 000,00
Subventions Collectivités territoriales	356 116,84	623 501,54	-267 384,70
Autres subventions d'exploitation	1 000,00	334 576,04	-333 576,04
<i>Quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	14 055,89	14 055,89	0,00
<i>Sous-total Autres ressources d'origine publique</i>	<b>3 704 117,77</b>	<b>4 940 664,19</b>	<b>-1 236 546,42</b>
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour risques et charges (hors mises à disposition de personnel par la CCI)</i>	275 954,85	119 905,17	156 049,68
<i>Reprises sur provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de personnel par la CCI</i>	525 699,40	264 743,00	260 956,40
<i>Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>			0,00
<b>Autres produits</b>			
Mise à disposition de personnel d'une CCI à une autre CCI			0,00
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (produits)			0,00
Mise à disposition de personnel (et autres flux sociaux budgétaires liés) d'une CCI à une entité liée			0,00
<b>Autres produits d'exploitation</b>			
Autres produits d'exploitation	64 623,00	182 282,54	-117 659,54
Contributions inter-services reçues / Prestations inter-services (produits)			0,00
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>18 489 739,08</b>	<b>19 587 300,53</b>	<b>-1 097 561,45</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Exercice 2025 (1)</b>	<b>Exercice 2024 (2)</b>	<b>Différence (1) - (2)</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Contribution versée aux CCIT (dans la CCIR)			0,00
Achats de marchandises	8 155,87	6 070,68	2 085,19
Variation de stocks (marchandises)			0,00
Achats de matières premières et autres approvisionnements			0,00
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			0,00
<b><i>Sous-total Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements</i></b>	<b>8 155,87</b>	<b>6 070,68</b>	<b>2 085,19</b>
Mise à disposition de personnel d'une CCI par une autre CCI	11 566 798,05	11 936 153,81	-369 355,76
Autres flux sociaux budgétaires liés à des mises à disposition de personnel entre CCI (charges)	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition de personnel d'une CCI (et autres flux sociaux budgétaires liés) par une entité liée	267 995,85	-27 282,27	295 278,12
Autres achats et charges externes (hors mises à disposition de personnel)	5 604 428,24	6 075 847,08	-471 418,84
<b><i>Sous-total Autres achats et charges externes</i></b>	<b>17 439 222,14</b>	<b>17 984 718,62</b>	<b>-545 496,48</b>
Impôts, taxes et versements assimilés (non assis sur les salaires)	216 803,28	240 525,91	-23 722,63
Salaires	79 439,20	63 809,74	15 629,46
Cotisations sociales	2 675,62	1 066,00	1 609,62
Impôts et taxes assis sur les salaires	83 568,63	135 102,22	-51 533,59
<b><i>Sous-total Masse salariale</i></b>	<b>165 683,45</b>	<b>199 977,96</b>	<b>-34 294,51</b>
<i>Dotations aux amortissements sur immobilisations</i>	324 693,38	321 379,59	3 313,79
<i>Dotations aux dépréciations sur immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Dotations aux dépréciations sur actif circulant</i>	62 476,15	102 773,01	-40 296,86
<b><i>Sous-total Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i></b>	<b>387 169,53</b>	<b>424 152,60</b>	<b>-36 983,07</b>
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges (hors mises à disposition de personnel par la CCI)</i>			0,00
<i>Dotations aux provisions pour risques et charges relatives aux mises à disposition de personnel par la CCI</i>	139 799,00	515 459,00	-375 660,00
<i>Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées</i>			0,00
Autres charges d'exploitation	681 301,51	652 148,03	29 153,48
Contributions inter-services versées / Prestations inter-services (charges)			0,00
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>19 038 134,78</b>	<b>20 023 052,80</b>	<b>-984 918,02</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-548 395,70</b>	<b>-435 752,27</b>	<b>-112 643,43</b>

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 (1)	Exercice 2024 (2)	Différence (1) - (2)
<b>Produits financiers</b>			
De participation			0,00
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 725,42	0,00	5 725,42
Autres intérêts et produits assimilés	68 300,99	98 878,67	-30 577,68
Reprises sur dépréciations et provisions financières			0,00
Produits des cessions d'immobilisations financières			0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			0,00
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>74 026,41</b>	<b>98 878,67</b>	<b>-24 852,26</b>
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	675 000,00	336 600,00	338 400,00
Intérêts et charges assimilées	102,55	37,72	64,83
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			0,00
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>675 102,55</b>	<b>336 637,72</b>	<b>338 464,83</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>-601 076,14</b>	<b>-237 759,05</b>	<b>-363 317,09</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>-1 149 471,84</b>	<b>-673 511,32</b>	<b>-475 960,52</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits des cessions exceptionnelles d'immobilisations	3 200 000,00	850,00	3 199 150,00
Reprises sur dépréciations et provisions exceptionnelles			0,00
Autres produits exceptionnels		58 283,99	-58 283,99
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>3 200 000,00</b>	<b>59 133,99</b>	<b>3 140 866,01</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Valeurs comptables des cessions exceptionnelles d'immobilisations	130 161,63	0,00	130 161,63
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Autres charges exceptionnelles	41 245,00	1 212 667,19	-1 171 422,19
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>171 406,63</b>	<b>1 212 667,19</b>	<b>-1 041 260,56</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>3 028 593,37</b>	<b>-1 153 533,20</b>	<b>4 182 126,57</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)			0,00
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>21 763 765,49</b>	<b>19 745 313,19</b>	<b>2 018 452,30</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>19 884 643,96</b>	<b>21 572 357,71</b>	<b>-1 687 713,75</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>1 879 121,53</b>	<b>-1 827 044,52</b>	<b>3 706 166,05</b>

# Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### Faits marquants

- ✓ Vente des anciens locaux de Lescar en juin 2025 (3 200 k€).
- ✓ Par délibération du 5 mai 2021, l'Assemblée Générale a approuvé le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation de l'hôtel consulaire.

Les missions confiées au délégataire (SASU Foncière Pau Béarn) sont les suivantes :

- La restructuration immobilière de l'hôtel consulaire
- La gestion des espaces collectifs
- L'organisation d'activités et d'évènements au sein de l'hôtel consulaire et au centre-ville de Pau. Dans le cadre du contrat de DSP, le délégant a versé une contribution prévisionnelle de 2 000 000 € (remboursable sur 10 ans).

Cette contribution a été comptabilisée à l'actif du bilan en avance remboursable.

En 2022, pour maintenir l'équilibre financier du contrat compte tenu de l'évolution des prix, versement dans le cadre d'un avenant au contrat de DSP, d'une contribution supplémentaire de 697 259 €.

En 2023, en dépit du règlement de ce prix, l'exécution des travaux n'a toujours pas débuté. C'est la raison pour laquelle le délégataire restitue au délégant le montant de la majoration exceptionnelle (remboursement à la CCI Pau Béarn des 697 259 € le 6/9/2023).

En 2024, remboursement immédiat à la CCI Pau Béarn grâce aux disponibilités liquides détenues par le délégataire dans la limite de 950 000 €.

- ✓ La CCI Pau est actionnaire à hauteur de 51% de la SEA AIR'PY pour un montant de 1 683 k€. L'aéroport Pau Pyrénées étant confronté à une baisse durable de son activité, c'est la raison pour laquelle il a été constaté en 2025 une provision pour dépréciation des titres à hauteur de 675 k€ (fin de la DSP au 31/12/2028). Le montant net des titres s'élève au 31/12/2025 à 671 400 €.
- ✓ Lors du projet de loi de finances 2024 (PLF), le réseau des CCI s'est engagé auprès du gouvernement à contribuer à l'effort économique national via un prélèvement sur ses fonds de roulement de 100 millions d'euros sur la période 2024-2027 (40 millions d'euros en 2024 et 20 millions d'euros sur les 3 années suivantes).

Un montant de 41 k€ a été constaté en charge exceptionnelle dans les comptes exécutés 2025.

- ✓ Un contrôle URSSAF s'est déroulé à la CCI Nouvelle Aquitaine sur les exercices 2021 à 2023. L'URSSAF a transmis ses conclusions le 9 décembre 2024. Une provision pour risque d'un montant de 386 k€ avait été comptabilisée sur l'exercice 2024. En 2025, au motif d'un vice de forme, certaines mises en demeure ont été entièrement annulées. C'est la raison pour laquelle, il a été constaté une reprise de provision de 200 k€ et la constatation d'une nouvelle provision de 8 k€ relative aux pénalités de retard sur les années 2024 et 2025.
- ✓ Afin de garantir les engagements sociaux à long terme (compte épargne temps (CET), indemnités de fin de carrière (IFC), allocations d'ancienneté), l'AG du 20 novembre 2025 a approuvé la souscription d'un placement financier long terme (5 ans) pour un montant de 2 800 k€, avec la volonté affirmée de la CCI de conserver durablement ce placement en cohérence avec la nature de ces engagements. Ce montant correspond aux engagements sociaux au 31 décembre 2024 et est comptabilisé en immobilisation financière.

### **Continuité de l'exploitation**

Le résultat net 2025 du groupe CCI présente un bénéfice de 1 879 k€.

La trajectoire budgétaire envisagée permet de justifier la continuité d'exploitation à venir.

### **Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- application des normes comptables
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des CCI, et en particulier de la circulaire n° 1111 du 30 mars 1992.

En 2025, un nouveau cadre budgétaire OBCF (organisation budgétaire, comptable et financière) du réseau des CCI s'est substitué aux anciennes dispositions et vise à faire évoluer les états financiers (adoption par l'AG de CCI France le 27 novembre 2024 et approbation par l'autorité de Tutelle le 11 décembre 2024).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la CCI Pau a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N.

Poste concerné (ancien modèle)	Compte	Montant N selon ancien format	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)	Compte	Montant après reclassement
Transferts de charges	791 000	70 593 €	Reclassés selon la nature de l'opération	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions / Autres produits / Production vendue / Salaires (selon le cas)	629 100	62 612 €
					758 100	7 980 €
Quote-part de subvention d'investissement virée au résultat (en produits exceptionnels)	777 000	14 056 €	Reclassées en produits d'exploitation	Subventions	747 700	14 056 €
Charges constatées d'avance	486 000	547 728 €	"Créances – Charges constatées d'avance"	Actif circulant – Créances	486 000	547 728 €

La cession d'un montant de 3 200 k€ a été conservée en produit exceptionnel compte tenu de son montant significatif, la valeur nette comptable correspondante étant constatée en charge exceptionnelle pour 130 k€.

## **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations bâtiments et agencements sont comptabilisées suivant la méthode des actifs par composants. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la méthode linéaire en fonction des durées estimées d'utilisation des composants identifiés :

COMPOSANTS	CNPC	HOTEL CONSULAIRE	ESC
Structure et charpente	40 ans	60 ans	30 ans
Façade - couverture	25 ans	25 ans	25 ans
Lots techniques	20 ans	20 ans	20 ans
Décoration	5 ans	7 ans	5 ans

Les mêmes durées ont été appliquées aux calculs des reprises des subventions ayant financés les biens immobiliers.

## **Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation sont principalement constitués des titres de la SASU Foncière Pau Béarn à hauteur de 4 000 K€ et Air 'Py à hauteur de 1 683 k€.

Les prêts sont composés d'avances remboursables à la SASU Foncière Pau Béarn.

Etant donnée la situation économique et financière difficile d'AIR'PY, une provision pour risque a été constituée d'un montant de 675 000 €.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, elles sont éventuellement dépréciées afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## **Provisions**

### Provisions pour risques et charges.

Les provisions pour charges correspondent aux engagements sociaux du personnel repris par la CCI Nouvelle Aquitaine et mis à disposition de la CCI Pau Béarn.

### Engagements de retraite.

Les montants de ces provisions communiqués par la CCI Nouvelle Aquitaine s'élèvent au 31.12.2025 à :

- indemnités de fin de carrière	950 929 €
- allocation d'ancienneté	99 711 €

### Provision CMAC

L'assemblée générale extraordinaire de la CMAC du 23 octobre 2018 a décidé d'un nouveau schéma d'organisation de l'assurance chômage.

Ce dernier a pour conséquence de ramener au niveau de l'employeur régional la prise en charge des allocations chômage des personnels partis.

Ce nouveau schéma a donné lieu à la constitution d'une provision exceptionnelle pour risques au 31 décembre 2018, qui tient compte de tous les départs intervenus antérieurement au 01/01/2019, susceptibles de donner lieu à indemnisation.

Le montant de cette provision a été évalué par un actuair e et s'élève à 176 175 € au 31.12.2025.

### Autres provisions pour risques

Une reprise de provision de 363 k€ a été comptabilisée au 31/12/2025 au titre d'un vice de forme concernant le litige URSSAF, d'un dénouement commercial et social.

### **Refacturation des charges à l'ADAGESP**

Le principe de facturation des charges du Groupe ESC PAU à l'ADAGESP a été maintenu suivant des modalités de calcul utilisant des clés de répartition appliquées à 4 grandes catégories de charges refacturées :

- les frais de personnel permanent
- les frais de personnel externe
- les frais de déplacements
- les frais de fonctionnement et de structure comprenant un loyer pour la fréquentation des locaux.

### **Réforme du financement des CFA**

La loi n° 2018-771 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", a engendré une refonte complète du financement de l'apprentissage via les OPCO. Les CFA facturent désormais le coût formation aux OPCO.

### **Honoraires du commissaire aux comptes**

L'article R 123 - 198 du code de commerce a été complété par un décret du 30/12/2008, faisant obligation de préciser le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes annuels de l'exercice 2025 s'élèvent à 11 350 € HT.

# IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement	<b>Total I</b>		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>		<b>70 721,48</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	613 301,53		
Constructions sur sol propre	11 953 606,16		
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 702 816,36		39 516,44
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 295,03		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 105 978,50		203 743,85
Emballages récupérables et divers	782 304,81		
Immobilisations corporelles en cours	28 006,50		
Avances et acomptes			
	<b>Total III</b>		<b>243 260,29</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	1 050 000,00		-
Autres titres immobilisés	6 092 061,38		
Prêts et autres immobilisations financières	1 073 411,75		2 803 241,54
	<b>Total IV</b>		<b>2 803 241,54</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>28 611 713,04</b>		<b>3 117 223,31</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement	<b>(I)</b>			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>(II)</b>	47 324,41	<b>1 232 328,09</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains		61 964,47	551 337,06	
Constructions sur sol propre		1 641 617,57	10 311 988,59	
Constructions sur sol d'autrui			-	
Installations générales, agencements, aménag. constructions		437 259,19	2 305 073,61	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			-	
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 295,03	
Matériel de transport			-	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		11 995,64	3 297 726,71	
Emballages récupérables et divers			782 304,81	
Immobilisations corporelles en cours			28 006,50	
Avances et acomptes				
	<b>Total III</b>	<b>2 152 836,87</b>	<b>17 277 732,31</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			1 050 000,00	
Autres titres immobilisés			6 092 061,38	
Prêts et autres immobilisations financières			3 876 653,29	
	<b>Total IV</b>	-	<b>11 018 714,67</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>		<b>2 200 161,28</b>	<b>29 528 775,07</b>	

## AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement recherche développ.	<b>Total I</b>				
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	746 900,51	78 298,50	47 324,41	777 874,60
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains		22 338,98			22 338,98
Constructions sur sol propre		11 323 768,65	21 849,67	1 634 892,31	9 710 726,01
Constructions sur sol d'autrui					-
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions		2 028 209,53	90 948,12	375 787,29	1 743 370,36
Installations techniques, matériel et outillage industriels					-
Installations générales, agencements et aménagements divers		1 295,03			1 295,03
Matériel de transport		927,56	1 678,00		2 605,56
Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 929 892,82	59 609,42	11 995,64	2 977 506,60
Emballages récupérables et divers		647 076,59	72 309,67		719 386,26
<b>Total III</b>		<b>16 953 509,16</b>	<b>246 394,88</b>	<b>2 022 675,24</b>	<b>15 177 228,80</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>17 700 409,67</b>	<b>324 693,38</b>	<b>2 069 999,65</b>	<b>15 955 103,40</b>

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établiss., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	78 298,50				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre	21 849,67				
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.	90 948,12				
Instal. techn., matériel outill. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers					
Matériel de transport	1 678,00				
Matériel bureau et informatique, mobilier	59 609,42				
Emballages récupérables et divers	72 309,67				
<b>Total III</b>	<b>246 394,88</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>324 693,38</b>				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES				
A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix Provisions pour fluctuations des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>Total I</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	549 757,00	8 533,00	363 476,40	194 813,60
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges	1 420 326,00	131 266,00	324 777,00	1 226 815,00
<b>Total II</b>	<b>1 970 083,00</b>	<b>139 799,00</b>	<b>688 253,40</b>	<b>1 421 628,60</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	342 545,52	675 000,00		1 017 545,52
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	156 861,18	62 476,15	103 360,85	115 976,48
Autres provisions pour dépréciations	54 165,22		8 594,00	45 571,22
<b>Total III</b>	<b>553 571,92</b>	<b>737 476,15</b>	<b>111 954,85</b>	<b>1 179 093,22</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>2 523 654,92</b>	<b>877 275,15</b>	<b>800 208,25</b>	<b>2 600 721,82</b>
<i>Dont dotations et reprises :</i>		<i>877 275,15</i>	<i>800 208,25</i>	
<i>- d'exploitation</i>				
<i>- financières</i>				
<i>- exceptionnelles</i>				
<i>- virt de compte à compte</i>				
<i>Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)</i>				

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
	Créances rattachées à des participations	1 050 000,00		1 050 000,00
	Prêts (1) (2)	1 000 000,00		1 000 000,00
	Autres immobilisations financières	76 653,29		76 653,29
<b>De l'actif circulant</b>				
	Clients douteux ou litigieux	116 824,18	116 824,18	
	Autres créances clients	6 600 182,94	6 600 182,94	
	Créances représentatives de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	20 171,74	20 171,74	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	8 708,08	8 708,08	
	Autres impôts taxes et versements assimilés			
	Suventions à recevoir	151 409,01	151 409,01	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	238 693,78	238 693,78	
	Charges constatées d'avance	547 727,90	547 727,90	
<b>Total</b>		<b>9 810 370,92</b>	<b>7 683 717,63</b>	<b>2 126 653,29</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
	- à un an maximum à l'origine				
	- à plus d'un an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 068 231,63	2 068 231,63		
	Personnel et comptes rattachés	11 128,77	11 128,77		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374,66	374,66		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	36 307,93	36 307,93		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	66 156,38	66 156,38		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 659,57	30 659,57		
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	1 984 747,94	1 984 747,94		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 702 646,44	1 702 646,44		
<b>Total</b>		<b>5 900 253,32</b>	<b>5 900 253,32</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

## PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 941 590,44	1 695 854,60
Autres créances	167 555,09	134 977,81
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>2 109 145,53</b>	<b>1 830 832,41</b>

## CHARGES A PAYER

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	224 300,29	242 982,38
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :	76 991,82	121 065,30
<b>Total</b>	<b>301 292,11</b>	<b>364 047,68</b>

# PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Produits d'exploitation	1 702 646,44	923 896,14
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>1 702 646,44</b>	<b>923 896,14</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Charges d'exploitation	547 727,90	531 485,12
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>547 727,90</b>	<b>531 485,12</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Articles 24-9 et 24-16)

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Effets escomptés non échus Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier Engagements de crédit-bail immobilier	34 324,00
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
<b>Total (1)</b>	
<i>(1) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	
<b>Engagements reçus</b>	<b>Montant</b>
<b>Total (2)</b>	
<i>(2) Dont concernant :</i>	
- les dirigeants	
- les filiales	
- les participations	
- les autres entreprises liées	
<i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i>	
<b>Engagements réciproques</b>	<b>Montant</b>
<b>Total</b>	

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

31/12/2024

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET TOUTES LES PARTICIPATIONS	FILIALES		PARTICIPATIONS	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptables des titres détenus				
- Brute	5 683 000		751 607	
- Nette	4 671 400		745 661	
Montant des subventions accordées				
Montant des prêts et avances accordées	1 000 000,00			
Montant des engagements donnés				
Montant des dividendes encaissés				

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE FILIALE ET PARTICIPATION	CAPITAL	Capitaux propres	Quote-Part du Capital détenue (%)	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires
<b>1) Filiales (détenues à plus de 50 %)</b>					
SASU FONCIERE	4 000 000	3 514 219	100	137 555	18 626
SAS AIR PY	3 300 000	5 253 691	51	43 706	11 458 407
<b>2) Participations (détenues entre 10 et 50 %)</b>					
SAEM SEGEB	5 946	65 972	11	3 166	21 142
<b>3) Informations relatives aux entités liées</b>					